



**MINIMA CONVENTIONNELS EN DESSOUS DU SMIC : CA SUFFIT !**

**HEXOPÉE DOIT ACCEPTER UNE RÉELLE AUGMENTATION DES SALAIRES !**



Lors de la commission paritaire de branche du 8 février, Hexopée est resté sourde aux demandes salariales portées par la CGT et SUD, qui réclamait 15 % d'augmentation du point d'indice, alors même que les salarié-es de la branche ont exprimé fortement cette aspiration lors des grèves du 14, 15 décembre et 27 janvier.

Cette revendication visait à faire face aux hausses des prix liées à l'inflation galopante (+4,5 % sur un an en mars 2022) et à revaloriser des métiers de l'éducation populaire en reconnaissant le travail des salarié-es.

Alors même que nos professions peinent à recruter, Hexopée a accueilli avec mépris nos propositions, refusant toute augmentation indiciaire se contentant de proposer 3 points de plus sur le salaire plancher (minima conventionnel).

La CGT, rejointe par SUD, a fait valoir son droit d'opposition à un tel avenant. Et pour cause : à peine entré en vigueur, il placerait de

nouveau le minima conventionnel en dessous du smic.

En effet, le ministère du Travail a d'ores et déjà annoncé qu'en raison de l'inflation, le salaire minimum allait profiter d'une revalorisation automatique, estimé entre +2,4 % et 2,6 % au 1<sup>er</sup> mai (Source AFP).

**Un smic qui augmenterait donc entre 1641 et 1647 euros brut au 1<sup>er</sup> mai...**

**Cela signifierait, que, même avec les 3 points de plus, le salaire conventionnel pour le GROUPE A serait de 1612,5 €, soit de 28 euros 50 brut à 34,50 euros brut de moins que le SMIC !**



*La loi interdit de rémunérer en dessous du SMIC. La proposition d'avenant 192 faite par l'employeur, signée par l'UNSA et la CFTD, placera donc de nouveau le groupe A en dessous du SMIC dès mai, ce qui obligera au versement d'une rémunération compensatoire pour le porter au niveau du SMIC.*

Dans le même temps, l'effet de l'inflation sur l'ensemble des salaires est encore plus dramatique, faute de revalorisation de l'indice : 4,5 % d'inflation, c'est 4,5 % de salaire en moins.

**CA SUFFIT ! Hexopée doit ouvrir de réelles négociations et entendre les revendications que portent la CGT et SUD, aujourd'hui majoritaires dans la profession.**

**CELA N'A RIEN D'IMPOSSIBLE :** dans la branche restauration, le patronat a concédé 15 % d'augmentation, ce que nous demandons pour les salarié-es de la branche ÉCLAT !

**L'ÉTAT DOIT AUGMENTER LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT** des associations pour payer dignement les salarié-es, cela répondra également au problème de pénurie dans la branche. Que feront ils et elles sans animateurs et animatrices ?